Réseau Oncologique de Sud Alsace
R.O.S.A.

ACOSEC
Association pour la coordination des soins en cancérologie

INCLUSION PATIENT - MODE D' EMPLOI

La procédure d'inclusion :

- Vous proposez au patient* de coordonner sa prise en charge dans le réseau.
- Vous lui remettez la charte du réseau et la plaquette d'information sur cette prise en charge.
- Vous envoyez au réseau - après le délai nécessaire au recueil des données:
  La convention d'inclusion du patient.
  La charte du réseau signée du MT et du patient
  *La liste des intervenants déjà appelés à entrer dans la cellule de prise en charge coordonnée.***
  Le bilan initial et le diagnostic carcinologique.
- Le médecin traitant adhère au réseau une fois pour toutes sans limite de durée.Si vous n'avez pas encore adhéré, renvoyez au réseau:
  La convention d'adhésion du médecin traitant.

Après la réception de ces documents :

- Votre patient se verra attribuer un code d'anonymat utilisé dans les démarches du réseau.
- Vous recevrez par retour de courrier :

  Le Livret de coordination établi pour le patient et à lui remettre
  Les informations sur la pratique coordonnée dans le réseau.

* Critères d'inclusion – patient atteint de cancer – patient pris en charge dans le territoire de santé n°4

** La cellule de coordination se constitue dès l'inclusion du patient avec les professionnels de santé et autres acteurs appelés à intervenir dans le parcours de soin de ce patient, et choisis ou acceptés par lui. Elle n'est pas figée mais restera évolutive.

Réseau Oncologique de Sud Alsace

R.O.S.A

ACOSEC

Association pour la coordination des soins en cancérologie

Convention d'Inclusion Patient Numéro d'anonymat patient

M ……………………………………………………….……… N° de sécurité sociale ………….…………………………..………

Né(e) le ………………........ Adresse ………….…………………….………………………….………….……………….………

Certifie que le Dr ………………………………………………… De ……………………..………………………………….

m'a proposé d'adhérer au Réseau Oncologique de Sud Alsace, il m'a précisé que je suis libre d'accepter ou de refuser, sans que cela ne change nos relations pour mon traitement.

Afin d'éclairer ma décision, j'ai reçu et bien compris les informations suivantes :

Le but du réseau est d'améliorer la qualité des soins et du service rendu aux patients, dans le respect de leur libre choix. Par :

- Une Prise en charge globale, à la fois médicale , un soutien psychologique et un accompagnement social et professionnel.
- La coopération organisée entre les différents intervenants, médecins, paramédicaux et établissements de soins. En privilégiant la proximité des soins.
- L' engagement de ces intervenants d'intégrer dans leur pratique les recommandations de bonne pratique, et les recommandations du réseau :
- L' utilisation et la mise à jour du « Livret de Coordination » qui vous sera remis et conservé par vous.
- L' organisation de la continuité des soins.

En adhérant au réseau, je bénéficierai pleinement de ces améliorations et de ces services, ainsi que d'une exonération du ticket modérateur pour tout ce qui concerne cette maladie.

J'accepte d'adhérer à ce réseau dans les conditions précitées.

Mon consentement ne décharge en rien les médecins qui me soignent de leurs responsabilités. Je conserve tous mes droits garantis par la loi.

Je pourrai à tout moment si je le désire, arrêter ma prise en charge dans le réseau.

Sans conséquence sur le remboursement des soins légalement remboursés par l'Assurance Maladie.
J'en informerai mon médecin traitant.

J'autorise mon médecin traitant à :

Communiquer à l'Assurance Maladie mon adhésion au réseau.
Transmettre aux personnes en charge de l'évaluation du réseau des données anonymes me concernant, en vue d'un traitement automatisé de ces informations.

Fait à ………………...……………. le …….. ……... 20..………

Signature :

Le Dr ……………………….………….. Médecin traitant

Signature
et cachet

ACOSEC – ROSA 37, Rue Léon Mangeney 68100 MULHOUSE Tel : 03 89 64 63 49 Fax : 03 89 31 89 26 rosa.acosec@wanadoo.fr

CHARTE
DU RESEAU ONCOLOGIQUE DE SUD ALSACE

OBJECTIFS DU RESEAU

Le réseau a pour but la prise en charge globale personnalisée et cohérente des personnes atteintes de maladie cancéreuse, prise en charge réalisée par les différents intervenants, médecins paramédicaux psychologues travailleurs sociaux et les bénévoles. Cette dynamique coopérative doit s'effectuer quel que soit l'acteur initial, sanitaire ou social choisi par la personne.

Les acteurs du réseau construisent des pratiques coordonnées qui assurent la continuité et la cohérence de l'accompagnement sanitaire et social et favorisent la participation des personnes à cette démarche.

Le travail en réseau réunit des acteurs des institutions sanitaires et sociales, des associations intervenant dans les champs médicaux et sociaux ainsi que les bénévoles intervenant dans le même domaine.

L'organisation privilégie quand elle est possible la prise en charge de proximité.

VALEURS ET ENGAGEMENTS

- ***La personne est au cœur des préoccupations des acteurs de réseaux***

Elle a droit à des soins de qualité sans discrimination aucune.
Elle dispose d'un droit inaliénable à la confidentialité des éléments qui concernent sa situation sanitaire, psychologique, sociale et sa vie privée.

Toute personne qui s'adresse à un membre du réseau est informée que celui-ci ne travaille pas seul, et qu'il pourra, dans le traitement de sa situation, éventuellement l'orienter vers d'autres acteurs.
La collaboration des professionnels et des bénévoles est soumise à l'accord de la personne concernée.
Les acteurs du réseau doivent permettre le libre choix de la personne, par une information complète et loyale.

L'entourage de la personne, si celle-ci est d'accord, est partie prenante du travail en réseau.

- **Le travail en réseau est pour ses acteurs une démarche volontaire et comporte l'adhésion aux principes fondateurs suivants :**

  - Le respect de la dignité de la personne au travers notamment de son adhésion au projet personnalisé de soin et à la démarche médico-sociale.
  - Une attention pour faciliter son accès aux soins et aux droits sociaux.
  - Une vigilance accrue sur la circulation des informations relatives aux personnes et sur les modalités précises qui garantissent la confidentialité.
  - Le respect mutuel entre professionnels et bénévoles sans hiérarchie de statut.
  - L'acceptation d'une coordination des soins.
  - Le partage d'expériences et la confrontation des pratiques.
  - L'engagement à faire évoluer sa propre pratique et des pratiques en général.
  - Le décloisonnement institutionnel par des pratiques pluridisciplinaires pluri professionnelles et inter institutionnelles,
  - La capacité à repérer les dysfonctionnements et à les faire évoluer.

Les acteurs du réseau s'engagent à respecter ces principes.
Ils s'engagent à ne pas utiliser le réseau à des fins commerciales.
Les institutions, les associations et les établissements s'engagent à donner les moyens à leurs professionnels de respecter ces engagements.

METHODE

Différents moyens sont mis en œuvre afin d'assurer cette démarche :

- La coordination systématique des différents intervenants au sein d'une cellule de prise en charge coordonnée pour chaque personne, et auprès des différents acteurs pour les aider dans leur travail quotidien.
- La définition collégiale, en réunion de concertation pluridisciplinaire, et la rédaction du projet personnalisé de soin et du parcours de soin pour toutes les phases de la prise en charge.
- L'information complète de la personne et le recueil de ses attentes, ceci dans un contexte adapté lors d'une consultation d'annonce.
- La saisie et la diffusion des données relatives à la prise en charge du patient, quelqu'en soit le lieu, sur une base commune à tous les intervenants, le « Livret de coordination ».
- La formation pluridisciplinaire : formations thématiques et formations aux nouvelles pratiques.
- Les groupes ressources internes au réseau, groupes de travail et groupes de parole.
- La communication interne et externe, sur divers supports et des rencontres permettant une réflexion globale.
- La mise en place d'outils d'information et de centres de ressources permettant la capitalisation des savoir-faire ainsi que la mutualisation des moyens.

L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU RESEAU ADHERE A CETTE CHARTE

Mulhouse …………… 20……

Dr : ………………………………………

Cachet

Mme Mr : ………………………………..

Signature